

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-556841

NO: 47721

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8728 Société : RAM

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre

Nom & Prénom : LEZAR ARDE

Date de naissance : 01.01.64

Adresse : 24 Rue de la Lora Polo case

Tél : 0661426508 Total des frais engagés : 415,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Najib BAGHADI Spécialiste O.R.L. Résidence Eddamane GH1 Etg. 1 Appt. 6 Avenue El Qods Ain Chock - Casablanca Tél 0522 50 30 23 GSM 0661 80 16 48

Date de consultation : 12/11/2020

Nom et prénom du malade : Leza Abdelhak Age : 7

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Affection longue durée

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Maroc

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 12/11/2020

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/11/20	Ce + K ₁₀	Ce + K ₁₀	200 100 300 DM	INP : 09/04/2019 Dr. Najib El Hajj Spécialiste Mise En Route G.H. 1000 0662 50 30 20 0661 80 16 48

INP :

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	12/11/2020	65,00

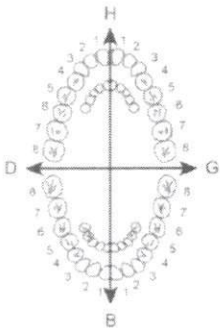
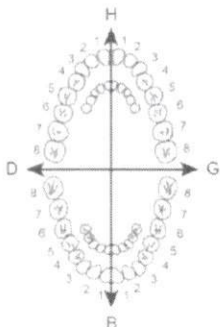
[illegible][illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 0000000 D ————— 21433552 0000000 0000000 35533411 B 0000000 11433553 G			MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la prothèse			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Najib BAGHDADI

SPÉCIALISTE O.R.L.

Chirurgie Maxillo Façiale

Maladies du nez - Gorge - Oreille - Vertige

Exploration de surdit 

Micro Chirurgie de l'Oreille

Ancien Chef de Service H pital Med V

Membre de la soci t  Fran aise d'ORL



الدكتور بغدادبي نجيب

اختصاصي في أمراض و جراحة الأنف

الأذن و الحنجرة، تشخيص الصمم

الجراحة المجهرية للأذن

رئيس سابق لقسم الأذن - الأنف و الحنجرة

بمستشفى محمد الخامس

عضو في الجامعة الفرنسية لأمراض

الأذن - الأنف و الحنجرة

محاكم

Casablanca, le 12/11/20 بيضاء، في

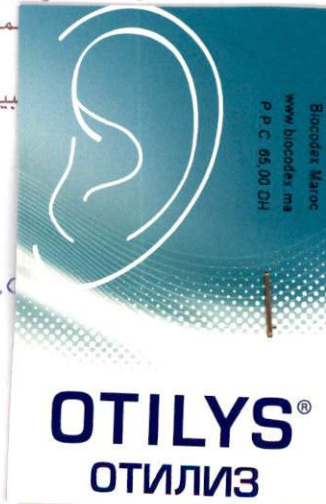
Le g r Abdel H.



65,00

Otilys

19 + 3/8



Dr. Najib BAGHDADI
Sp cialiste O.R.L.
R sidence Eddamane GH1 Egt. 1 Apt. 6
Avenue El Qods A n Chok - Casablanca
T l : 0522 50 30 23
GSM : 0661 80 16 48

Dr. Najib BAGHDADI

SPÉCIALISTE O.R.L

Chirurgie Maxillo Façiale

Maladies du nez - Gorge - Oreille - Vertige

Exploration de surdit 

Micro Chirurgie de l'Oreille

Ancien Chef de Service H pital Med V

Membre de la soci t  Fran aise d'ORL



الدكتور بغداددي نجيب

اختصاصي في أمراض و جراحة الأنف

الأذن و الحنجرة، تشخيص الصمم

الجراحة المجهرية للأذن

رئيس سابق لقسم الأذن - الأنف و الحنجرة

بمستشفى محمد الخامس

عضو في الجامعة الفرنسية لأمراض

الأذن - الأنف و الحنجرة

خبير محلف لدى المحاكم

Casablanca, le 12/11/2012 في الدار البيضاء،

D^r Leza Abdel Elah

Facture

Montant = 100 DH

(voir S)

Dr. Najib BAGHDADI
Spécialiste O.R.L.
Résidence Eddamane GH 1 Egt. 1 Appt. 6
Avenue El Qods Aïn Chok - Casablanca
T l. 0522 50 30 23
GSM 0661 88 16 48